



Juillet 2017
n° 35



COMMUNE DE CAUJAC

La Vie à Caujac

SOMMAIRE

- P 1 Le mot du Maire
- P 2 Les informations
- P 3 Les écoles
- P 4 Les écoles
- P 5 Le Club des Aînés
- P 6 Le Comité des Fêtes
- P 7 La Bibliothèque
- P 8 État civil

Ont collaboré :

Le Maire Jean CHENIN
Le Club des Aînés
Le Comité des Fêtes
La Bibliothèque
Le Syndicat des coteaux

Rédaction

Josette DUBOIS



LE MOT DU MAIRE

Mot d'humeur

Après les élections nationales, pour la présidence de la République puis les élections législatives des députés, nous voici revenus vers la mise en œuvre des actions municipales. Nous pouvions espérer que le nouveau gouvernement et l'assemblée nationale aient une meilleure prise en compte de la réalité du terrain et de l'attente de nos concitoyens du souhait exprimé d'avoir une meilleure proximité d'accès aux services publics .

Nous voici de nouveau confrontés à la rigueur budgétaire qui semble essentiellement et principalement dirigée vers les collectivités locales affirmée par une volonté de diminution des dotations de l'État de 13 milliards d'euros sur les cinq années à venir. Bien sûr quelques économies sont demandées aux différents ministères (lesquels et pour combien de temps? Alors que pour certains ministères de nouvelles hausses sont déjà annoncées).

Suppression de la taxe habitation : cela va représenter pour tous les ménages une économie avec une promesse de compensation pour les collectivités sur une dotation dorénavant fixe et non évolutive. Dotation qui correspondra à une diminution de la capacité budgétaire au fur et à mesure des années à venir conséquence des augmentations de charges de fonctionnement de la commune (salaires des personnels, nouvelles responsabilités telles les Pacs et la sécurité des citoyens, augmentations des consommables etc)...

Diminution des membres des divers conseillers ? Sait-on que près de 80% des membres d'un conseil municipal sont bénévoles et passent une bonne partie de leur temps pour le bien de la collectivité.

C'est donc une première vision de l'État que les maires espèrent voir réadapter à la réalité du territoire afin que nous puissions maintenir le développement de nos communes au service des citoyens.



Message de la Gendarmerie Nationale d'Auterive

Suite à l'**accident mortel** survenu le 10 avril 2017 à LAGRÂCE DIEU sur la **RD12**, la gendarmerie procède à des contrôles de vitesse.

Un conducteur a été récemment verbalisé alors qu'il circulait à **153 km/h au lieu de 90 km/h**.

C' est le **4ème conducteur**, en l'espace de **3 mois**, à avoir été verbalisé à une vitesse très élevée et à qui le permis de conduire a été suspendu.

La gendarmerie vous rappelle que le respect des limitations de vitesse est le respect de votre propre vie et de celle d'autrui.

Merci de respecter les limitations de vitesse pour le bien de tous.

Message de la Préfecture de la Haute-Garonne – Réglementation sécheresse à compter du vendredi 28 juillet 2017 à 8 h 00

Le préfet de la Haute-Garonne, en concertation avec le préfet de l'Ariège, coordonnateur du bassin versant de l'Ariège, a validé une adaptation de la stratégie de gestion du barrage de Montbel, permettant d'économiser des volumes d'eau et s'appuyant sur un partage des efforts et notamment des restrictions de premier niveau pour les prélèvements sur les réseaux d'eau potable alimentés à partir de l'Ariège.

Pour les usages en lien avec l'eau potable, compte-tenu du franchissement de débit objectif depuis le samedi 22 juillet à la station d'Auterive, les mesures suivantes sont donc appliquées depuis le 28 juillet :

Ces restrictions s'appliquent pour les usagers particuliers :

1. **Le lavage des véhicules**, hors des stations professionnelles, est interdit,
2. **Le remplissage et la mise à niveau diurne des piscines privées est interdit**
3. **L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, est interdit de 8 h 00 à 20 h 00** (les jardins potagers ne sont pas concernés)

Ces restrictions sur l'eau potable s'appliquent sur les communes suivantes en Haute-Garonne :

Aignes, Auragne, Auribail, Auterive, Ayguesvives, Beaumont-sur-Lèze, Beateville, Cagnac, Calmont, CAUJAC, Cintegabelle, Eaunes, Esperce, Gaillac-Toulza, Gardouch, Gibel, Grazac, Grépiac, Labarthe-sur-Lèze, Labruyère-Dorsa, Lagarde, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Mauvaisin, Miremont, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Pinsaguel, Pins-Justaret, Puydaniel, Renneville, Roquettes, Saint-Léon, Saubens, Seyre, Le Vernet, Vieilleville, Villate.

Les informations municipales



L'année scolaire écoulée a été riche en évènements, avec en premier lieu la fusion des 2 syndicats d'école créant ainsi le **Syndicat des Coteaux** qui regroupe le R.P.I de CAUJAC – GRAZAC – ESPERCE et le R.P. I de MAURESSAC – PUYDANIEL – LAGRACE-DIEU. Le président est Mr CAZAJUS Joël, Mme DUBOIS Josette 1^{ière} vice-présidente, Mr PASQUET Wilfrid 2^{ième} vice-président, Mme FREYCHE Emilie 3^{ième} vice-présidente.

Ensuite, il y a eu le départ de la directrice de Caujac, Mme Catherine Balaguero qui a pris sa retraite après 17 ans passés dans notre établissement. Et pour continuer sur les changements, il faudra aussi noter le départ de Cathy (institutrice à Esperce) et de Mykène Filippie et Claire Cautain (institutrices du CE2 à Caujac)

A la rentrée de septembre nous accueillerons la nouvelle directrice de Caujac, Cécile Combes Pialat qui aura en charge la classe de CM1 et Carole Husson qui se chargera du CE

Le nom de l'instituteur (trice) d'Esperce ne nous a pas été communiqué à ce jour.



Information rentrée scolaire 2017/2018 :

Reprise des cours lundi 4 septembre

Le Syndicat des Coteaux a décidé, à l'unanimité des membres présents au conseil syndicat du lundi 10 juillet 2017, de maintenir pour la rentrée 2017/2018, l'école sur la base sur **4,5 jours**.

Une réflexion pour le passage à 4 jours est d'ores et déjà en cours pour la rentrée 2018/2019.

Horaires de la rentrée

École de Caujac :

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI

8h55-12h15/14h00-15h55

MERCREDI

8h55-11h55



ATTENTION

Pour l'école de Grazac, modification des horaires par rapport à la dernière rentrée



École de Grazac :

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI

9h00-12h00/13h45-16h00

MERCREDI

9h00-12h00



École d'Esperce :

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI

8h30-12h00/14h15-16h00

MERCREDI

8h30-11h30

Suite à la fusion et la création du Syndicat des Coteaux nous avons deux lieux de secrétariat :

SECRETARIAT

Secrétariat CAUJAC : 05 61 08 33 04

Mardi : 9 H00 - 12H00

Vendredi : 9H00 - 12H00

Secrétariat MAURESSAC : 05 61 99 02 64

Lundi : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H30

Mercredi : 8H30 - 12H30

Vendredi : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H30



Vous pouvez trouver l'ensemble des informations sur le site internet à l'adresse suivante

<http://sites.google.com/site/sicperiscolairedecaujac>

Ou moteur de recherche google : « [sic caujac](#) »



Concernant le transport scolaire, vous devez utiliser

le site en ligne du Conseil Départemental à

l'adresse suivante : www.transportsscolaires-haute.garonne.fr

Si vous avez besoin de plus de renseignements

vous pouvez contacter Mr Gomes, service transport

au 05 34 33 47 14.



Bonnes vacances à tous en attendant la rentrée

